

Les Matinées Sociales

VS

L'actualité sociale et juridique de la paie et de l'administration du personnel

Fortes turbulences sur la réglementation sociale

« Nul n'est censé ignorer la Loi ! »



Certes, mais comment s'y retrouver au milieu d'une législation en constante évolution ?

Pas un mois sans son cortège de lois, ordonnances, décrets, arrêts de jurisprudence, circulaires et autres accords nationaux, ... , qui, sans cesse, modifient les règles du jeu de la gestion sociale.

La veille est plus que jamais nécessaire.

2017 et 2018 furent riches en modifications et bouleversements dont vous avez été les premiers témoins : le bulletin de paie simplifié devenu clarifié ;-), puis, après l'élection présidentielle, les ordonnances sur le Code du travail (dialogue social, fusion des IRP, contrat de travail, durée du travail, licenciements, indemnités de rupture, pénibilité, ...), suppression de cotisations salariales mais hausse de la CSG, réforme des règles de prorata de plafond SS et des taux applicables aux rappels de salaire, la « méga-loi » pour la liberté de choisir son avenir professionnel, ...

2019 s'avère encore plus riche et variée : transformation du CICE en allègement de cotisation SS, refonte du dispositif Fillon en 3 étapes, modification des contrats aidés, mise en place de la réforme de la formation professionnelle et de l'assurance chômage, exonération des heures supplémentaires, la réforme des retraites ...

... et tous autres imprévus qui germeront dans les cerveaux de nos élus et énarques 😊 ...

Les questions que vous vous posez

- ▶ Il a été annoncé une réforme importante à la télévision ? Est-ce vrai ? Concerne-t-elle mon entreprise ?
- ▶ Comment déchiffrer les textes de loi et autres textes d'application ?
- ▶ Comment les traduire en algorithmes de gestion ?
- ▶ Quel est l'impact d'une nouvelle loi sur le paramétrage de mon logiciel ?
- ▶ Quelle est la date d'entrée en vigueur d'une loi ?
- ▶ Quel est l'impact d'une nouvelle loi sur mon entreprise ?
- ▶ Qu'est-ce que je dois conseiller à mon patron ?
- ▶ ...

Les textes traduits en langage clair !

Par son dispositif de veille sociale, Cave Lex vous aide à maintenir vos compétences, ... et votre réglementaire ! 😊

Pour vous permettre de mettre à niveau vos connaissances en permanence, nous vous proposons de suivre **les Matinées Sociales**, formation mensuelle de veille sociale.

Abonnez-vous à notre formule pour suivre l'actualité et être force de proposition auprès de votre Direction.



10 sessions par an à Paris, Lyon et Nantes.

Formation disponible en intra sur un rythme de 2 à 4 sessions par an.

Vous hésitez ?
Demandez-nous une invitation gratuite pour une séance !

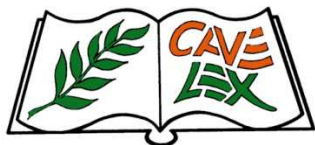
Vous pouvez en faire un outil GRH de votre équipe, en faisant participer alternativement vos différents collaborateurs selon les thèmes traités.

Les plus de Cave Lex !

Dix demi-journées par an, c'est plus facile à intégrer dans votre planning, et vous êtes toujours au top de l'info !

A l'issue de chaque séance, une note « Vos questions, nos réponses » est adressée à chacun de nos abonnés, sur laquelle ils retrouvent les réponses aux questions qu'ils nous ont posées en séance.

Vous pouvez consulter la synthèse de toutes les évaluations ainsi que nos vidéos sur notre site www.cavelex.com
Vous trouverez des témoignages de nos clients en fin de catalogue.



Les Matinées Sociales

VS

L'actualité sociale et juridique de la paie
et de l'administration du personnel

Les thèmes des dossiers mensuels

Les thèmes des dossiers de fond **sont choisis en fonction de l'actualité et des demandes des abonnés**. Cela nous permet de prendre en compte les besoins que vous ressentez au sein de vos entreprises. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos attentes.

A titre indicatif, voici les thèmes traités récemment ou prévus pour les prochains mois :

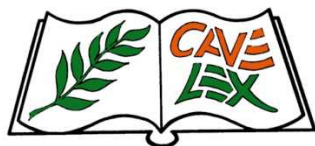
Mois	Le thème du mois
Janvier 2019	Barèmes et modifications au 1er janvier 2019
Février 2019	Les exonérations de charges
Mars 2019	La réforme de l'assurance chômage
Avril 2019	Le statut de l'encadrement
Mai 2019	La DSN et ses évolutions
Juin 2019	Le prorata de plafond SS
Septembre 2019	La réforme des retraites
Octobre 2019	Apprentissage et professionnalisation
Novembre 2019	Les documents à conserver et le RGPD
Décembre 2019	Le calcul des effectifs

Le calendrier 2019

- ▶ Lyon 1 session le jeudi matin de 9h15 à 12h45
- ▶ Nantes 1 session le jeudi matin de 9h15 à 12h45
- ▶ Paris 2 sessions au choix
 - le mardi matin de 9h à 12h30,
 - le mardi après-midi de 14h à 17h30

Mois	Paris	Lyon	Nantes
Janvier	8	17	10
Février	12	21	14
Mars	12	21	14
Avril	9	18	11
Mai	14	23	16
Juin	11	20	13
Septembre	10	19	12
Octobre	8	17	10
Novembre	12	21	14
Décembre	10	11*	12

* : changement de date en raison des vacances ou jours fériés



Les Matinées Sociales

VS

L'actualité sociale et juridique de la paie et de l'administration du personnel

Objectifs de la formation

- ▶ Comprendre les nouveaux textes relatifs à la paie, l'administration du personnel et au droit du travail, leurs modalités et dates d'application
- ▶ Anticiper sur les évolutions en analysant les projets de textes
- ▶ Mesurer l'impact des arrêts de jurisprudence sur les décisions de gestion
- ▶ Echanger expériences et réflexions avec d'autres professionnels

Public

DRH, RRH,

Responsables
Administration Du
Personnel,

Responsables Paie,

Collaborateurs du
service du personnel,

Responsables SIRH,

Cadres et dirigeants
des PME PMI.

Niveau et pré-requis

Approfondissement.
Collaborateurs ayant
une bonne pratique de
leur fonction.

Durée

5 jours (35 heures)
en 10 sessions d'une
demi-journée

Tarifs

Voir ci-après

Programme de la formation

L'actualité sociale et juridique, ses impacts sur la paie et l'administration du personnel

Les Matinées Sociales sont un rendez-vous mensuel d'une demi-journée dans un concept unique et novateur qui allie synthèse, approfondissement, et échanges

Une synthèse de l'actualité

Lois, décrets, circulaires, accords, arrêts de jurisprudence : rien ne vous échappe de ce qui impacte la paie et la gestion du personnel

Des dossiers de fond

Chaque mois, un thème choisi par les participants fait l'objet d'une analyse approfondie pour vous donner une information claire, pragmatique et détaillée

Une table ronde

Cette formule réunissant 10 à 15 professionnels vous permet d'être au cœur du débat, d'échanger vos expériences et réflexions, et de trouver des réponses à vos questions

Une réelle valeur ajoutée

Vous devenez force de proposition auprès de votre Direction

Contenu de chaque session

L'actualité paie

Barèmes, modes de calcul, cotisations, allègements, circulaires Acooss, Agirc, Arrco, Unedic

Et un zoom sur une règle de paie.

L'actualité sociale

Les négociations et accords interprofessionnels ou de branche, la vie des organismes sociaux

Les projets de textes

Anticiper en mesurant à l'avance les impacts des projets à venir

Revue de jurisprudence

Analyser les conséquences des principaux arrêts de la Cour de Cassation

Questions Réponses

Approfondir les questions posées lors des sessions précédentes

L'agenda

Prendre 2 à 3 mois d'avance sur les prochaines échéances

Le dossier du mois

Exemples de thèmes choisis par les participants : la DSN, les congés payés, la réforme de la formation, le Compte de Pénibilité, le contrôle URSSAF, l'obligation d'emploi des handicapés, le maintien du net, ...

Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises.

Intervenant : formateur spécialiste en paie et GRH

Formation inter entreprises : effectif de 10 à 15 personnes.

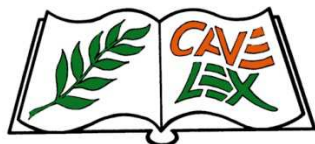
Invitation des participants à se munir d'une calculatrice de poche.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Succession d'exercices pratiques corrigés.

Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.

Évaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.



Les Matinées Sociales

VS

L'actualité sociale et juridique de la paie
et de l'administration du personnel

Conditions Tarifaires

Deux possibilités pour participer aux Matinées Sociales :

Inscription à la séance

- ▶ Vous vous inscrivez pour une séance, selon les sujets traités.
- ▶ Réservation possible jusqu'à la veille de la formation, selon places disponibles.

Abonnement annuel *

- ▶ Vous vous abonnez pour toute l'année, votre place est automatiquement réservée.
- ▶ En cas d'absence, vous pouvez vous faire remplacer par un autre collaborateur de votre entreprise.
- ▶ Vous pouvez également en faire un outil de GRH de votre service, en y inscrivant à tour de rôle tous vos collaborateurs.
- ▶ Vous réalisez une économie de plus de 32 % de réduction sur le prix de l'inscription.

(*) L'offre Abonnement n'est possible que si le paiement de l'intégralité de l'abonnement est effectué à la commande.

Vous pourrez vous faire rembourser par votre OPCA en fin d'année, sur présentation des feuilles de présence et des fiches programmes. (Voir ci-dessous)

Modalités d'inscription	Tarif HT
Inscription à la séance	430,00 euros
Abonnement annuel	2 920,00 euros

Prise en charge par votre OPCA

▶ Une formation imputable

« Les Matinées Sociales » est une formation imputable sur votre plan de formation, qui peut s'inscrire, selon le poste et les compétences actuelles de votre collaborateur, dans chacune des 2 catégories des actions de formation.

Elle peut donc être prise en charge par votre OPCA.

▶ Abonnement au tarif préférentiel

Les OPCA ne prennent en charge les actions de formation qu'après réalisation de la formation, au vu notamment de la fiche programme et des feuilles de présence.

Or la formule d'abonnement, qui vous permet de réaliser jusqu'à 32% d'économie sur le prix de cette formation, nécessite le paiement de l'intégralité de l'abonnement à la commande.

La solution retenue par les abonnés

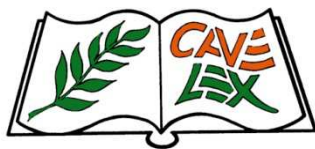
Les entreprises demandent une prise en charge à leur OPCA, mais paient directement l'abonnement à **Cave Lex SAS**, bénéficiant ainsi de la réduction de 32%.

En fin d'année, elles se font rembourser par leur OPCA.

Pour les y aider, **Cave Lex** est en mesure en fin d'année de fournir sur demande une copie des feuilles de présence et des programmes.

Autre solution : l'inscription à la séance

Les entreprises qui ne souhaitent pas avancer le coût de l'abonnement inscrivent leur collaborateur à chaque séance et en demandent une prise en charge à leur OPCA. C'est une gestion plus lourde pour votre service formation et pour **Cave Lex**, qui ne permet pas de bénéficier du tarif réduit.



Les Matinées Sociales

L'actualité sociale et juridique de la paie
et de l'administration du personnel

Objectifs de la formation

- ▶ Comprendre les nouveaux textes relatifs à la paie, l'administration du personnel et au droit du travail, leurs modalités et dates d'application
- ▶ Anticiper sur les évolutions en analysant les projets de textes
- ▶ Mesurer l'impact des arrêts de jurisprudence sur les décisions de gestion
- ▶ Echanger expériences et réflexions avec d'autres professionnels

Public

DRH, RRH,

Responsables
Administration du
Personnel,

Responsables
Paie,

Collaborateurs du
service du
personnel,

Responsables
SIRH,

Cadres et
dirigeants des PME
PMI.

Niveau et pré-requis

Approfondissement.
Collaborateurs
ayant une bonne
pratique de leur
fonction.

Durée

5 jours
(35 heures)
en 10 sessions
d'une demi-journée

* Ce programme
pourra être modifié
en fonction de
l'actualité

Programme de la session de formation de décembre 2018*

Le thème du mois :

Les Lois de Finances et Financement SS pour 2019

L'allègement de cotisations patronales
Réduction de cotisations salariales
Exonération de forfait social
Révision des exonérations spécifiques
Révision des grilles de taux neutre du PAS
L'accentuation sur les mobilités
L'expérimentation des emplois francs
Sanctions en cas de travail dissimulé
Dématérialisation des déclarations sociales
et du recouvrement
La prise en charge des frais de santé
La désindexation des prestations sociales
La retenue à la source des non-résidents

L'actualité paie

Le calcul de la contribution patronale sur les
stock-options
DSN : Ouverture généralisée du CDDU-D
DSN : renseigner l'activité en nombre de
jours calendaires

Le fil rouge PAS

Les revenus versés à l'étranger pour le PAS
Le service TOPAze
Les taux non transmis dans le CRM
Contrats courts et versements distincts
La comptabilisation du PAS par l'employeur

Le zoom paie

Les IJSS dans la DSN

L'actualité sociale

Les expérimentations suite à la loi ESSOC
La réforme du contentieux
Licencier par recommandé électronique
RGPD et CNIL
Précisions sur l'analyse d'impact des données
Le dispositif de vidéosurveillance

Le fil rouge Loi avenir professionnel

L'index de l'égalité Femmes/Hommes
L'ouverture de la négociation sur le chômage
La conversion du CPF en euros
Les modalités de mise en œuvre des PTP
Les futurs Opco et leur fonctionnement
La répartition des fonds par France
compétences
La gestion du CPF
Reconversion ou promotion par alternance

Les projets de textes

Les barèmes 2019
La réforme des retraites
Vers un recouvrement unique Urssaf-DGFiP

Le point sur la jurisprudence

La dérogation au repos dominical
Congé de reclassement et participation
Fin de CDD pendant un arrêt AT/MP
Formation sécurité et faute inexcusable
PSE et obligation de reclassement

Agenda

Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une
approche progressive et la validation des connaissances
acquises.

Intervenant : formateur spécialiste en paie et GRH.

Formation inter entreprises : effectif de 10 à 15 personnes.

**Invitation des participants à se munir d'une calculatrice
de poche.**

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Succession d'exercices pratiques corrigés.
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue
de la formation.

Évaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de
l'organisation et de l'animation de la formation.



Bon de commande d'une action de formation

Articles L 6353-2 et R 6353-1 du Code du travail

Cave Lex S.A.S

27 bis avenue de Lowendal
75015 Paris

L'entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville : SIRET :

Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par : Mme Mlle M.

☎ : Fax : ☑ e-mail :

Inscrit les participants suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	e-mail
				téléphone portable*
			
			
			

* le téléphone portable permet au formateur de prévenir le participant en cas d'incident de dernière minute (ex. problème de transport)

à la formation :

Intitulé de la formation : **Les Matinées Sociales**

Nature
(Cocher la case correspondante)
 Action d'adaptation du salarié au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi dans l'entreprise
 Action de développement des compétences du salarié

Durée : **3,5 H** Lieu * : Paris Lyon Nantes

* Cocher la case correspondante

Date de début de la formation : Date de la fin de la formation :

Objectifs et programme Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande.

Moyens pédagogiques Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 10 à 15 personnes.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats Succession d'exercices pratiques corrigés.
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.
Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.

Prix et facturation :

Prix unitaire HT	Nombre d'inscrits	Prix total HT	TVA		Montant Total TTC
			Taux	Montant	
430 €			20,00%		

Paiement par l'entreprise : par chèque joint à réception de la facture

Adresse de facturation si différente :

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de Cave Lex.

<http://www.cavelex.com/pdf/CGVCaveLex.pdf>

Cachet de l'entreprise

Fait à : Le : ... / ... / 20

Nom et qualité du signataire :

.....

Signature :



Bon de commande d'une action de formation

Articles L 6353-2 et R 6353-1 du Code du travail

Cave Lex S.A.S


27 bis avenue de Lowendal
75015 Paris

L'entreprise :

Adresse :

Code Postal : Ville : SIRET :

Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par : Mme Mlle M.

 : Fax : e-mail :

Inscrit les participants suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	e-mail
				téléphone portable*

* le téléphone portable permet au formateur de prévenir le participant en cas d'incident de dernière minute (ex. problème de transport)

à la formation : Les Matinées Sociales

Lieu (cocher la ville choisie) : Paris* Lyon Nantes

*Pour Paris, préciser la session : Mardi matin Mardi après-midi

Durée : **35 heures réparties en 10 sessions de 3,5 heures**

Date de début de la formation : **8 janvier 2019** Date de la fin de la formation : **12 décembre 2019**

Nature (Cocher la case correspondante) Action d'adaptation du salarié au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi dans l'entreprise Action de développement des compétences du salarié

Objectifs et programme Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande.

Moyens pédagogiques Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 10 à 15 personnes.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats Succession d'exercices pratiques corrigés.

Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.

Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.

Prix et facturation :

Prix unitaire HT	Nombre d'inscrits	Prix total HT	TVA		Montant Total TTC
			Taux	Montant	
2 920 €			20,00%		

Paiement par l'entreprise : par chèque joint à réception de la facture

Adresse de facturation si différente :

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de Cave Lex.

<http://www.cavelex.com/pdf/CGV/CaveLex.pdf>

Cachet de l'entreprise

Fait à : Le : ... / ... / 20

Nom et qualité du signataire :

Signature :

Module	Formation	Durée en jours	Tarif € HT	Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
				Paris	Nantes	Paris	Lyon	Nantes	Paris	Lyon	Nantes	Paris	Lyon	Nantes	Paris	Lyon	Nantes	Paris	Lyon	Nantes	
VS	Veille Sociale, Juridique, et Paie																				
	Les Matinées Sociales	1/2	(1)							11	20	18	10	11	6	15	8	11	12	13	
PAIE	Pratique de la Paie																				
PAIE-A	Les mécanismes de la paie	3	1 720						22-24												
PAIE-B	La gestion des indemnités journalières de sécurité sociale	1	820																		
PAIE-C	Durée du travail et paie	1	820																		
PAIE-D	La gestion des absences en paie	2	1 290																		
PAIE-E	Le solde de tout compte	2	1 290											22-23							
PAIE-G	Les avantages en nature et frais professionnels	2	1 290																		
PAIE-H	Le calcul de l'allègement Fillon	1	820																		
PAIE-I	Les réformes paie de l'année	1	890																		
PAIE-J	La maîtrise des cotisations sociales	3	1 820	9-11											26-28						
PAIE-K	L'ajustement sur le net habituel	1	890																		
PAIE-L	Le contrôle URSSAF	1	890																		4
PAIE-M	La mise en place d'un SIRH	3	1 820																		
PAIE-N	La Déclaration Sociale Nominative	1	890																		
PAIE-O	Le Prélèvement À la Source	1	890	2, 12	6					27	21	17	22	19	22	27	18	20			
PAIE-P	Le bulletin de paie après la rupture	1	890							28					3	14	6				
ADPRH	Administration Du Personnel et GRH																				
ADPRH-A	La gestion individuelle	2	1 290																		
ADPRH-B	La gestion collective du personnel	1	820																		
ADPRH-C	Le Contrat de travail	2	1 290																		
ADPRH-D	Les Nouvelles Institutions Représentatives du Personnel	1	820											25							19
ADPRH-I	La réforme du Code du travail	1	820											27							
ADPRH-F	L'obligation d'emploi des personnes handicapées	1	820																		25
ADPRH-G	Les nouveaux défis de la Formation Professionnelle	2	1 290																		
ADPRH-G1	Les impacts de la réforme de la formation professionnelle en cours	1	820																		28
ADPRH-H	Le départ à la retraite	1	820																		
GPAIE comptable	Gestionnaire paie en cabinet	3	1 720																		
Dates en couleur : formation organisée sur plusieurs jours non consécutifs * Exceptionnel : 3 samedis en discontinu																					
Tarif des formations inter entreprises																					
(1) Tarif des Matinées Sociales																					
tarif par participant ci-dessus, incluant repas et pauses. (Nous consulter pour sessions intra-entreprise) Prix par session : 430 € - Un abonnement annuel permet de réaliser jusqu'à 32% d'économie. Nous consulter forhformation@cavelex.com - www.cavelex.com																					
Cave Lex - Tél : 01 47 70 32 07 - Fax : 09 59 35 75 94																					

Module	Formation	Durée en jours	Tarif € HT	Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin		
				Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon	Paris	Nantes	Lyon
VS	Veille Sociale, Juridique, et Paie																				
	Les Matinées Sociales	1/2	(1)	8	17	10	12	21	14	12	21	14	9	18	11	14	23	16	11	20	13
PAIE	Pratique de la Paie																				
PAIE-A	Les mécanismes de la paie	3	1 720				4	22		4	22		1	19					24-26		
PAIE-B	La gestion des indemnités journalières de sécurité sociale	1	820	31									25								
PAIE-C	Durée du travail et paie	1	820																		
PAIE-D	La gestion des absences en paie	2	1 290																		
PAIE-E	Le solde de tout compte	2	1 290																		
PAIE-G	Les avantages en nature et frais professionnels	2	1 290																		
PAIE-H	Le calcul de l'allègement Fillon	1	820																		
PAIE-I	Les réformes paie de l'année	1	890	15	16		27							23							
PAIE-J	La maîtrise des cotisations sociales	3	1 820																		
PAIE-K	L'ajustement sur le net habituel	1	890											26							
PAIE-L	Le contrôle URSSAF	1	890																		4
PAIE-M	La mise en place d'un SIRH	3	1 820																		
PAIE-N	La Déclaration Sociale Nominative	1	890	23																	4
PAIE-O	Le Prélèvement À la Source	1	890	3, 14, 28	18		25														
PAIE-P	Le bulletin de paie après la rupture	1	890				28														6
ADPRH	Administration Du Personnel et GRH																				
ADPRH-A	La gestion individuelle	2	1 290																		
ADPRH-B	La gestion collective du personnel	1	820																		
ADPRH-C	Le Contrat de travail	2	1 290																		
ADPRH-D	Les Nouvelles Institutions Représentatives du Personnel	1	820																		
ADPRH-I	La réforme du Code du travail	1	820																		
ADPRH-F	L'obligation d'emploi des personnes handicapées	1	820	25																	
ADPRH-G	Les nouveaux défis de la Formation Professionnelle	2	1 290																		
ADPRH-G1	Les impacts de la réforme de la formation professionnelle en cours	1	820	24										4							
ADPRH-H	Le départ à la retraite	1	820																		17
GAIE	Gestionnaire paie en cabinet comptable	3	1 720																		
Dates en couleur : formation organisée sur plusieurs jours non consécutifs																					
Tarif des formations inter entreprises																					
(1) Tarif des Matinées Sociales																					
Cave Lex - Tél : 01 47 70 32 07 - Fax : 09 59 35 75 94																					
tarif par participant ci-dessus, incluant repas et pauses. (Nous consulter pour sessions intra-entreprise)																					
Prix par session : 430 € - Un abonnement annuel permet de réaliser jusqu' à 32% d'économie. Nous consulter																					
formation@cavelex.com - www.cavelex.com																					
Cave Lex - 27 bis Avenue de Lowendal - 75015 Paris																					
N'hésitez pas à nous consulter pour toute demande de formation spécifique ou en intra entreprise.																					

Calendrier des sessions de formation 2019

Module	Formation	Durée en jours	Tarif HT €	Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre																																			
				Paris	Nantes	Paris	Lyon	Nantes	Paris	Lyon	Nantes	Paris	Lyon	Nantes	Paris	Lyon	Nantes	Paris	Lyon	Nantes	Paris	Lyon	Nantes																															
VS	Veille Sociale, Juridique, et Paie																																																					
	Les Matinées Sociales	1/2	(1)						10	19	12	8	17	10	12	21	14	10	11	12																																		
PAIE	Pratique de la Paie																																																					
PAIE-A	Les mécanismes de la paie	3	1 720									23-25	20	15	18	5	22	3																																				
PAIE-B	La gestion des indemnités journalières de sécurité sociale	1	820					30																																														
PAIE-C	Durée du travail et paie	1	820																																																			
PAIE-D	La gestion des absences en paie	2	1 290																																																			
PAIE-E	Le solde de tout compte	2	1 290																																																			
PAIE-G	Les avantages en nature et frais professionnels	2	1 290																																																			
PAIE-H	Le calcul de l'allègement Fillon	1	820																																																			
PAIE-I	Les réformes paie de l'année	1	890	11																																																		
PAIE-J	La maîtrise des cotisations sociales	3	1 820	8-10																																																		
PAIE-K	L'ajustement sur le net habituel	1	890																																																			
PAIE-L	Le contrôle URSSAF	1	890																																																			
PAIE-M	La mise en place d'un SIRH	3	1 820																																																			
PAIE-N	La Déclaration Sociale Nominative	1	890																																																			
PAIE-O	Le Prélèvement À la Source	1	890																																																			
PAIE-P	Le bulletin de paie après la rupture	1	890																																																			
ADPRH	Administration Du Personnel et GRH																																																					
ADPRH-A	La gestion individuelle	2	1 290																																																			
ADPRH-B	La gestion collective du personnel	1	820																																																			
ADPRH-C	Le Contrat de travail	2	1 290																																																			
ADPRH-D	Les Nouvelles Institutions Représentatives du Personnel	1	820																																																			
ADPRH-I	La réforme du Code du travail	1	820																																																			
ADPRH-F	L'obligation d'emploi des personnes handicapées	1	820																																																			
ADPRH-G	Les nouveaux défis de la Formation Professionnelle	2	1 290																																																			
ADPRH-G1	Les impacts de la réforme de la formation professionnelle en cours	1	820																																																			
ADPRH-H	Le départ à la retraite	1	820																																																			
GPAIE	Gestionnaire paie en cabinet comptable	3	1 720																																																			
Dates en couleur : formation organisée sur plusieurs jours non consécutifs * Exceptionnel : 3 samedis en discontinu																																																						
tarif par participant ci-dessus, incluant repas et pauses. (Nous consulter pour sessions intra-entreprise)																																																						
Prix par session : 430 € - Un abonnement annuel permet de réaliser jusqu'à 32% d'économie. Nous consulter																																																						
forhrmation@cavelex.com - www.cavelex.com																																																						
Cave Lex - Tél : 01 47 70 32 07 - Fax : 09 59 35 75 94																																																						

Tarif des formations inter entreprises

(1) Tarif des Matinées Sociales

Cave Lex - Tél : 01 47 70 32 07 - Fax : 09 59 35 75 94

N'hésitez pas à nous consulter pour toute demande de formation spécifique ou en intra entreprise.

Cave Lex - 27 bis Avenue de Lowendal - 75015 Paris